

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2020

Tome 411 de la collection

BRILL | NIJHOFF

Leiden/Boston

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	25
Chapitre I. Aspects conceptuels	33
Section 1. L'ambivalence fondamentale des rapports entre le droit international et l'Etat	34
Paragraphe 1. L'intimité du lien entre le droit international et l'Etat.	34
A. Intimité ontologique.	34
B. Intimité systémique	38
1. Centralité du sujet	38
2. Permanence du souverain	45
Paragraphe 2. L'extériorité du droit international à la construction historique de l'Etat	51
A. Exclusivité des conditions factuelles d'apparition de l'Etat.	51
1. Non-pertinence de l'origine illicite de l'Etat	51
2. Effets juridiques limités de la reconnaissance	55
B. Absence de réglementation des modalités d'apparition de l'Etat	57
1. Absence de norme autorisant la sécession	58
2. Absence de norme interdisant la sécession	62
3. Absence de norme juridicisant la sécession.	67
C. Indifférence aux caractères des faits-conditions d'apparition de l'Etat	69
1. Hypothèse de consécration de la réalisation des faits-conditions	69
2. Hypothèse d'anticipation de la réalisation des faits-conditions.	72
Section 2. La confrontation du droit international au phénomène des Etats défaillants	75
Paragraphe 1. Identification des Etats défaillants	76
A. Le mot	76
1. Etat défaillant	76
2. ... et/ou Etat fragile?	82
B. La chose	86
1. Degrés de la défaillance	86
2. Critères de la défaillance.	92
3. Moment de la défaillance	97
Paragraphe 2. Condition internationale de l'Etat défaillant	102
A. Un Etat	102
1. Maintien de la qualité d'Etat	102
2. Protection du statut d'Etat	104
B. ... aux capacités internationales limitées	107
1. Production normative et représentation internationale	107
2. Respect des obligations internationales	109
3. Engagement de la responsabilité internationale.	113

Section III. La préoccupation récente du droit international pour la (re)construction de l'Etat	115
Paragraphe 1. L'intérêt renouvelé du droit international pour l'organisation politique de l'Etat	115
A. La soustraction de l'organisation politique de l'Etat à son domaine réservé	116
1. Inanité d'une conception matérielle du domaine réservé. . .	116
2. Pertinence d'une conception fonctionnelle du domaine réservé	121
B. L'émergence d'une exigence de légitimité du pouvoir de l'Etat	123
1. L'affirmation	123
a) Les avatars du principe de légitimité	123
b) La légitimité démocratique au plan régional	125
c) La légitimité démocratique au plan universel	130
2. La sanction	133
3. Les limites	137
a) Limitation aux Etats préexistants	137
b) Absence d'obligation internationale générale	138
Paragraphe 2. Généalogie de l'entreprise de (re)construction de l'Etat	140
A. Reconstruction d'après-guerre et (re)construction de l'Etat	140
1. De la guerre de Sécession à la Première Guerre mondiale.	140
a) De la reconstruction nationale....	140
b) ... à l'internationalisation de la reconstruction	144
2. L'expérience de la Seconde Guerre mondiale	146
B. Maintien de la paix et (re)construction de l'Etat.	148
1. La (re)construction de l'Etat, élément central de la consolidation de la paix	148
2. La (re)construction de l'Etat au-delà de la consolidation de la paix	153
Paragraphe 3. Identification des hypothèses de (re)construction de l'Etat.	156
A. Reconstruction ou construction de l'Etat?	156
1. Justification de la distinction	156
2. Relativité de la distinction	161
B. <i>State building</i> ou <i>Nation building</i> ?	167
Chapitre II. Aspects procéduraux	171
Section I. Les principes directeurs de l'action de (re)construction de l'Etat	171
Paragraphe 1. Le principe des responsabilités différenciées de la (re)construction	172
A. Formulation du principe.	172
B. Justifications du principe	175
C. Autorité du principe.	178
Paragraphe 2. Le principe de l'approche partenariale de la (re)construction	182
A. Consistance du principe	182
1. De l'aide au développement....	182
2. ... à la (re)construction de l'Etat	184

B. Consécration du principe	188
1. Le cadre institutionnel	188
2. Les instruments d'action	192
C. Limites du principe	195
Section II. La mise en œuvre de l'action de (re)construction de l'Etat	200
Paragraphe 1. Les conditions légales de l'action	200
A. Le consentement problématique de l'Etat	200
1. Absence de gouvernement	201
a) Consentement d'une autorité de fait	201
b) Consentement des parties au conflit	203
2. Inexistence de l'Etat	208
B. La décision unilatérale du Conseil de sécurité	209
1. Opérations non coercitives	210
2. Opérations partiellement coercitives	212
Paragraphe 2. Les formes institutionnelles de l'action	218
A. La substitution à l'autorité étatique	218
1. La notion d'administration internationale de collectivités ter- ritoriales	218
2. Les attributions de l'Administration internationale de la col- lectivité territoriale	222
a) Attributions internes	222
b) Attributions internationales	226
B. La supervision de l'autorité étatique	229
1. Supervision par superposition	230
2. Supervision par incorporation	234
a) Les rouages du pouvoir central	234
b) Les juridictions pénales internationalisées	236
c) L'administration économique et financière	238
C. L'assistance à l'autorité étatique	241
D. Et après...	245
Paragraphe 3. Les participants à l'action	250
A. La diversité des participants	250
1. Les organisations internationales	251
a) Les «agences» du «système» des Nations Unies	251
b) Les organisations régionales et sous régionales	255
2. Les Etats	262
a) La mise à disposition de l'organisation de personnels nationaux	262
b) La participation à une force multinationale autorisée	265
c) L'action nationale individuelle	269
3. Les personnes privées	271
a) Les organisations non gouvernementales	271
b) Les entreprises	274
B. La coordination entre participants	280
1. Les limites de nature normative	280
2. Les limites de nature institutionnelle	286
3. Les limites de nature opérationnelle	288

a) Les insuffisances des missions intégrées	288
b) Les difficultés des relations civilo-militaires	290
Section 3. Le droit applicable aux activités de (re)construction de l'Etat	293
Paragraphe 1. L'inexistence d'un droit international de la (re)construction de l'Etat	293
Paragraphe 2. Les catégories de règles applicables aux activités de (re)construction de l'Etat	297
A. Le droit international humanitaire	298
B. Le droit international des droits de l'homme.	300
C. Les règles spécifiquement applicables aux administrations internationales de collectivités territoriales	304
1. Les règles relatives à l'exclusivité du contrôle territorial	304
2. Le droit d'autodétermination et le principe de souveraineté	305
D. Les règles du droit de l'occupation	306
1. Les limitations imposées par le droit de l'occupation à la (re)construction de l'Etat.	306
2. La conciliation du droit de l'occupation avec les exigences de la (re)construction de l'Etat	311
Chapitre III. Aspects substantiels	315
Section I. (Re)construire l'autorité	316
Paragraphe 1. La (re)construction des institutions politiques	316
A. La création internationale d'institutions transitoires	317
1. En préfiguration d'un Etat	317
2. Dans le cadre d'un Etat existant.	319
B. Le transfert aux institutions transitoires des pouvoirs exercés par une autorité étrangère	320
C. L'appui à l'établissement national d'institutions transitoires	322
Paragraphe 2. La restauration des fonctions de sécurité	326
A. La priorité donnée au « secteur de la sécurité »	326
B. Les composantes du secteur de la sécurité	330
1. La défense nationale	330
a) Création ou restructuration des forces armées.	330
b) Désarmement, démobilisation, réinsertion, réintégration des combattants.	332
2. La police	335
3. La justice	338
Paragraphe 3. Le (r)établissement d'une autorité effective	342
A. Le (r)établissement d'une autorité exclusive.	342
1. La réponse militaire à l'action de groupes armés rebelles, séparatistes ou terroristes	343
2. La réponse politique et juridique à la concurrence des structures officielles ou parallèles de pouvoir.	347
B. Le (r)établissement d'une autorité plénière.	350
1. Le (r)établissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire	351
a) La lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre.	351
b) La lutte contre les trafics liés aux ressources naturelles et matières premières.	354

c) La lutte contre la piraterie en mer, le trafic de migrants et la traite des êtres humains	357
2. Le (re)déploiement de l'Administration sur l'ensemble du territoire	360
a) L'importance des « affaires civiles »	360
b) Le dilemme de la décentralisation	363
Section II. (Re)construire la légitimité	366
Paragraphe 1. L'édiction d'une constitution	367
A. L'obligation d'édicter une constitution	367
1. Emergence de l'obligation	367
2. Intensité de l'obligation	370
B. Les modes d'édiction de la constitution	374
1. Substitution internationale exceptionnelle au pouvoir constituant	374
2. Respect de principe du pouvoir constituant	376
C. L'encadrement du pouvoir d'édiction de la constitution	380
1. Encadrement procédural	380
a) Mise en place de l'Assemblée constituante	380
b) Procédure d'édiction de la constitution	381
2. Encadrement substantiel	382
Paragraphe 2. L'investiture démocratique des gouvernants	385
A. L'obligation d'organiser des élections	385
1. L'affirmation de l'obligation	385
2. Le contrôle du respect de l'obligation	388
B. L'assistance électorale	390
1. Les formes d'assistance	390
2. Les finalités de l'assistance	393
C. L'efficacité des élections	395
Paragraphe 3. La création d'un Etat de droit démocratique	400
A. Compréhension	400
B. Réalisation	406
1. L'Etat de droit au sens substantiel	406
a) La constitutionnalisation du droit international des droits de l'homme	406
b) La mise en conformité de la législation avec les normes constitutionnelles	410
2. L'Etat de droit au sens formel	412
a) Les rouages nationaux	412
b) Leur surveillance internationale	415
C. Limites	418
1. La constitutionnalisation sans le constitutionnalisme	418
2. L'absence d'une idée de droit universellement partagée	422
3. L'enracinement culturel de la corruption	425
Section III. (Re)construire la viabilité	429
Paragraphe 1. La reconstitution de la population	429
A. Le droit au retour des réfugiés et déplacés	429
1. Formulation	429

2. Application	434
3. Implications.	437
4. Exercice.	439
B. Les conditions du retour des réfugiés et déplacés	442
1. L'élimination des mines et restes explosifs de guerre	443
2. La restitution des logements et des biens	447
a) L'affirmation du droit à restitution	447
b) La réalisation du droit à restitution	450
Paragraphe 2. La reconstruction économique	454
A. La place des considérations économiques dans la (re)construction de l'Etat	454
1. Le lien entre reconstruction économique et (re)construction de l'Etat	454
2. La composante économique des mandats de (re)construction	458
3. La promotion d'un modèle économique d'Etat	463
B. Les secteurs-clés de la (re)reconstruction économique	469
1. Le (r)établissement des fonctions monétaire, fiscale et bancaire.	470
2. La réduction du secteur public	473
3. La libéralisation des règles du commerce.	477
4. L'ouverture aux investissements directs étrangers	478
Paragraphe 3. La réconciliation nationale	481
A. La signification de la réconciliation	481
B. La condition de la réconciliation	486
1. L'exigence de justice	486
a) L'évolution historique des rapports entre justice et paix ou réconciliation	486
b) Les difficultés de la conciliation entre justice et paix ou réconciliation	491
2. L'adaptation du modèle de justice	493
a) La notion de justice transitionnelle	493
b) La justice transitionnelle judiciaire	497
c) La justice transitionnelle non judiciaire	501
d) La combinaison des deux formes de justice.	505
C. Les mesures de réconciliation.	508
1. Les mesures visant les bourreaux	508
a) Les mesures constitutives ou complémentaires de sanction	508
b) Les mesures de clémence	512
2. Les mesures visant les victimes	517
a) Les mesures visant à l'effacement des conséquences des violations	517
b) Les mesures visant à la (re)connaissance et la prévention des violations	522
Conclusion	529
Bibliographie sélective	538